



FORMATION INITIALE MINIMALE OBLIGATOIRE TRANSPORT DE MARCHANDISES (FICM20)

PUBLIC & PREREQUIS

Tout conducteur, âgé de 21 ans minimum.
Titulaire du permis de conduire de la catégorie C ou CE en cours de validité ou d'un permis reconnu en équivalence, conformément aux articles R. 222-1, R. 222-2 et R. 222-3 du code de la route ou du certificat d'examen du permis de conduire, attestant de sa réussite aux examens du permis de conduire d'une de ces catégories.

NIVEAU : V

OBJECTIFS GENERAUX

"Permettre au conducteur :

- de se perfectionner à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité,
- d'appliquer et respecter les réglementations du transport ainsi que les règles relatives à la santé, la sécurité routière, la sécurité environnementale, le service et la logistique."

(Arrêté du 3 janvier 2008 - Art 2)

EFFECTIF : 16 participants.

DURÉE : 140 heures.

MODE D'EVALUATION DES ACQUIS

Le participant est évalué par le formateur au fur et à mesure de sa progression pédagogique.
L'évaluation finale des acquis est sanctionnée par le passage d'un examen.
A l'issue de la formation, le stagiaire apprécie le niveau d'amélioration de ses connaissances et de ses compétences.

VALIDATION :

Attestation de formation conforme à l'arrêté du Ministère chargé des transports si succès à l'évaluation finale.

Au vu de cette attestation, le stagiaire se verra remettre une carte de qualification conducteur.

Attestation de fin de formation remise au participant - Attestation de présence.

CONTENU :

Accueil, présentation de la formation	1 h 00
Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité	65 h 00
Application des réglementations	28 h 00
Santé, sécurité routière et sécurité environnementale	28 h 00
Service et logistique	14 h 00
Evaluation des acquis, synthèse du stage	4 h 00
TOTAL	140 h 00

- MOYENS :**
- Salle équipée d'un ensemble multimédia.
 - Véhicules d'enseignement équipés double commandes.
 - Charges et matériel d'arrimage

AGREMENT DU CENTRE DE FORMATION :

Agrément régional délivré au centre de formation par la DREAL concernée.

PROGRAMME PROGRESSION :

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
1	Identifier les objectifs et étapes de la formation	1 h 00
	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier que les pré-requis sont respectés. • Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels. • Présentation de la formation. • Modalités pratiques. • Tour de table. 	MOYENS A PLANIFIER
		Salle de cours

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
2	Mettre en œuvre une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité	65 h 00
	<ul style="list-style-type: none"> • Caractéristiques du véhicule et fonctionnement des organes de sécurité. • Perfectionnement à une conduite sûre et économique. • Principes d'utilisation d'une boîte de vitesses automatique. • Chargement, arrimage, manutention des marchandises dans le respect des consignes de sécurité et la bonne utilisation du véhicule. • Application pratique et analyse de la conduite en situation normale comme en situation difficile : 10 h de conduite individuelle comprenant 1 h de manœuvres professionnelles auxquelles s'ajoute 1 h de commentaires pédagogiques. 	MOYENS A PLANIFIER
		Salle de cours 1 véhicule / 4 stagiaires maxi

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
3	Appliquer les réglementations	28 h 00
	<ul style="list-style-type: none"> • La réglementation sociale nationale et européenne applicable au transport routier de marchandises : <ul style="list-style-type: none"> - Les temps de conduite et de repos des conducteurs. - L'utilisation du chronotachygraphe électronique. • La formation des conducteurs : <ul style="list-style-type: none"> - Les conventions collectives. - Les statuts particuliers (la fonction publique). - La réglementation applicable au transport de marchandises en national et en international : <ul style="list-style-type: none"> • Transports publics • Transports compte-propre • Location • Les différents contrats et documents nécessaires à l'acheminement des marchandises. • Redevance d'utilisation des infrastructures routières 	MOYENS A PLANIFIER
		Salle de cours

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
4	Mettre en œuvre les principes de prévention des risques physiques, les règles de sécurité routière et environnementales	28 h 00
	<ul style="list-style-type: none"> La prévention des risques physiques et notamment l'hypovigilance. L'aptitude physique et mentale. La conduite préventive et l'évaluation des situations d'urgence. Les principes élémentaires du secourisme. Les règles de circulation et de signalisation routières. Les risques de la route, les facteurs aggravant liés aux véhicules lourds. Les accidents du travail en circulation et à l'arrêt. La circulation dans les tunnels : règles de conduite à l'approche et dans les tunnels, spécificités des grands ouvrages. Le franchissement des passages à niveau. La criminalité et le trafic de clandestins. 	MOYENS A PLANIFIER Salle de cours

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
5	Adopter des comportements contribuant à la valorisation de l'image de marque et au développement de la qualité de service de l'entreprise	14 h 00
	Service, logistique <ul style="list-style-type: none"> Les comportements contribuant à la valorisation de l'image de marque de l'entreprise et au développement de la qualité de service. <ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation au développement durable Sûreté du fret. L'environnement économique du transport routier de marchandises et l'organisation du marché. 	MOYENS A PLANIFIER Salle de cours

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
6	Evaluer les acquis du stage	4 h 00
	<ul style="list-style-type: none"> Evaluation de satisfaction de la formation. Evaluation de la conduite effectuée en contrôle continu. Test final d'évaluation des compétences acquises. Bilan global de la formation par le formateur évaluateur. Synthèse du stage. 	MOYENS A PLANIFIER Salle de cours L'évaluation doit être réalisée par un formateur autre que celui ayant assuré la formation.

COMPETENCES ET/OU HABILITATIONS SPECIFIQUES REQUISES POUR L'ANIMATION

Agrement correspondant au cahier des charges des organismes de formation (Ministère des transports)
Formateur salle : [FCMX1](#) ou [FCMI2](#) si version individualisée - Formateur conduite : [FCMX2](#)

1. OPTION ENSEIGNEMENT TRADITIONNEL

SUPPORTS PEDAGOGIQUES POUR LE FORMATEUR

Titre, Nature	Code, référence	Approvisionnement
Référentiel de formation FIMO / FCO / Passerelle Marchandises	RF-0043-14A2	IPTL
FIMO Marchandises - Découpage	DC-0125-14A2	IPTL
FIMO Marchandises – Evaluation finale	P-1765-14A2 énoncé P-1765-14A2 corrigé	IPTL
FIMO Marchandises – Evaluation finale n° 2	P-1897-14A2 énoncé P-1898-14A2 corrigé	IPTL
Démonstrations pratiques pour la formation Arrimage	P-2229-14	IPTL
FIMO - Livret de suivi de la formation	P-1769-14A2	Atelier d'impression Monchy Services
Hypovigilance au volant	CD-0128-14	IARP
Ergonomie au poste de conduite dans le transport routier	CD-0141-14	IARP
Etude de cas d'accident marchandises	CD-0232-14	IARP
CD FIMO / FCO Marchandises	CD-0233-14	IARP
Typologie des accidents	CD-0522-13A3	IARP

- Supports complémentaires

Titre, Nature	Code, référence	Approvisionnement
Constat amiable	CD-0280-14	IARP
Formation des conducteurs professionnels à la conduite en tunnel	CETU	IARP
Vidéo L'attention : les essentiels	FS-0530-13A3	IARP
Vidéo La vigilance : les essentiels	FS-0533-13A3	IARP
Vidéo La fatigue : les essentiels	FS-0538-13A3	IARP
Vidéo "Les petits gestes au quotidien qui font la différence"	FS-0627-14	IARP
Vidéo L'arrimage	FS-0629-14A2	IARP
Vidéo de la DIGTM « Trop vite, trop près, trop tard »	FS-0649-14	IARP

SUPPORTS ET DOCUMENTS POUR LES STAGIAIRES :

- Supports individuels à remettre obligatoirement

Titre, Nature	Code, référence	Approvisionnement
Manuel de formation initiale du conducteur routier marchandises FIMO Marchandises	30101005	Codes Rousseau
OU Manuel de formation initiale du conducteur routier marchandises FIMO Marchandises	M3LC00	ENPC
OU Mémento conducteur routier	S-1044-14A2	Atelier d'impression Monchy Services
FIMO / Livret de suivi de la formation	P-1769-14A2	Atelier d'impression Monchy Services
Mémento Eco-conduite	S-0238-13	
Supports d'évaluation à dupliquer :		
FIMO Marchandises – Evaluation finale	P-1765-14A2 énoncé	IPTL
FIMO Marchandises – Evaluation n° 2	P-1897-14A2 énoncé	IPTL
FIMO Marchandises - Grille de réponses	P-1765-14A2 grille	IPTL
Mémento Arrimage	S-1110-14A2	Atelier d'impression Monchy Services

- Supports mis à disposition

Titre, Nature	Code, référence	Approvisionnement
N. S.		

2. OPTION ENSEIGNEMENT MULTIMEDIA

Ce type d'enseignement individualisé nécessite l'accès à un poste informatique multimédia individuel, relié à un serveur réseau intra. Il n'existe pas de découpage spécifique du fait de l'individualisation de la formation.

- Support supplémentaire obligatoire formateur :

Titre, Nature	Code, Référence	Approvisionnement
Progression FIMO Marchandises individualisée		Accès via plate-forme

- Support supplémentaire stagiaire à remettre obligatoirement :

Titre, Nature	Code, Référence	Approvisionnement
Progression FIMO Marchandises individualisée		Accès via plate-forme
Mémento Arrimage	S-1110-14A2	Atelier d'impression Monchy Services

3. OPTION UTILISATION D'UN SIMULATEUR DE CONDUITE

- Support supplémentaire obligatoire formateur :

Titre, Nature	Code, Référence	Approvisionnement
Découpage FIMO Marchandises individualisée avec l'utilisation d'un simulateur de conduite	DC.i-0000-13A2	IPTL

ORIGINE ET CONTACT

FIMO : IPTL (Christian DEMARQUE)
FIMO individualisée : IPTL (C. PEREDA-CREACH)
Simulateur de conduite : IPTL (Xavier TABARY)

MAINTENANCE PREVENTIVE : IPTL

CARACTERISTIQUES CRITIQUES

• CONTRAINTES ET/OU CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE :

- Salle équipée d'un ensemble multimédia (Cf. Fiche matériel [SMU00](#))
- Véhicules d'enseignement équipés double commandes : (Cf. Fiches matériels [VEP00](#) ou [VCP00](#))
- 4 stagiaires au maximum par véhicule.
- Possibilité de réaliser 4 h maximum de conduite avec un simulateur de conduite haut de gamme selon Arrêté du 3 janvier 2008 : (Cf. Fiche matériel [VSI00](#))
- Matériels pour le module arrimage ([AAR00](#))

- Les évaluations sont réalisées par un formateur autre que celui qui a assuré la formation.

En cas d'échec à la partie théorique ou à la partie pratique de la formation, le stagiaire conserve le bénéfice de son succès partiel pendant six mois.

Le centre de formation délivre au stagiaire une attestation constatant cette situation et faisant apparaître sa date d'échéance.

La validation finale de la partie pratique ne peut être effectuée que si le stagiaire suit de nouveau le module « Application pratique de la conduite en situation normale comme en situation difficile » inclus dans le thème « Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité »

- Possibilité d'intégrer 4 stagiaires en formation « Passerelle ».